



## COMMUNE DE PLESTIN LES GREVES :

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de la Commune de PLESTIN LES GREVES informe qu'en application d'un arrêté municipal du 22 novembre, il sera procédé, **du jeudi 22 décembre 2016 au mardi 24 janvier 2017**, pour une durée de 34 jours, à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Jacques SOUBIGOU, domicilié à LESNEVEN(29620), a été désigné par le conseiller délégué au Tribunal Administratif de RENNES en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et Monsieur Jean GAZIN domicilié à GUIPAVAS (29490), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Plestin-les-Grèves (Place de la Mairie – BP 12 – 22310 PLESTIN LES GREVES) aux jours et heures habituel d'ouverture soit :

- du Lundi au jeudi de 8 h30 à 12 heures et de 13h 30 à 17 heures.
- le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30.
- le samedi de 8 h 30 à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie et sur le site internet de la commune de Plestin –les-Grèves ([www.plestinlesgreves.fr](http://www.plestinlesgreves.fr))

**Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie lors de cinq permanences :**

- **Le jeudi 22 décembre 2016 de 9h00 à 12 h00**
- **Le mardi 27 décembre 2016 de 13h30 à 17 h00**
- **Le vendredi 6 janvier 2017 de 13 h 30 à 17h 00**
- **Le samedi 14 janvier 2017 de 9 h 00 à 12 h00**
- **Le mardi 24 janvier 2017 de 13 h30 à 17 h00**

Chacun pourra rencontrer le commissaire-enquêteur au cours de ces permanences et lui faire part de ses observations orales.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Plestin –les-Grèves, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'évaluation environnementale et son résumé non technique qui figurent au rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme, sont des pièces constitutives du projet soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité environnementale sera joint au dossier d'enquête publique, le cas échéant.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert en Mairie. Elles peuvent également être adressées en mairie, à l'attention du commissaire enquêteur, par lettre (voie postale) – Place de la Mairie – BP 12 – 22310 PLESTIN LES GREVES ou par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@mairie-plestinlesgreves.fr](mailto:urbanisme@mairie-plestinlesgreves.fr). Le commissaire enquêteur les visera et les annexera au registre d'enquête.

Toute information relative à la présente enquête publique peut être demandée à Monsieur Le Maire de Plestin-les-Grèves.

Les pièces du dossier présentés à l'enquête publique, les observations du public sur le registre ou faisant l'objet de courriers ou courriels, sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre au maire son rapport sur le déroulement de la consultation et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie et sur le site internet de la commune de Plestin-les-Grèves pendant une durée d'un an.

A Plestin-les-Grèves, le 22 novembre 2016

Le Maire,  
Christian JEFFROY,



